

POUR LES ETRANGERS : LA JUSTICE DANS LES AEROPORTS !

REVUE DE PRESSE DE LA MOBILISATION DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2013

Organisateurs :

Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE), Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), La Cimade, Ligue des droits de l'homme (LDH), L'Observatoire citoyen de la rétention 77, Réseau éducation sans frontières (RESF), Syndicat des avocats de France (SAF), Syndicat de la magistrature (SM), Union syndicale des magistrats administratifs (USMA)

LE PARISIEN – 11/09/13

DERNIÈRE MINUTE

Taubira se dit opposée à la salle d'audience à Roissy

À Pantin, hier soir, où elle était venue débattre de son projet de réforme pénale, la ministre de la Justice Christiane Taubira a été interpellée par les avocats du 93 à propos de la future salle d'audience pour les étrangers à l'aéroport de Roissy qui doit ouvrir prochainement. « C'est la gauche qui va faire juger les étrangers à l'intérieur de la zone de la police de l'air et des frontières, alors que cette même police est demandeur au procès pour expulser ces étrangers », a taclé le bâtonnier de Seine-Saint-Denis Robert Feyler. « Oui, j'ai une difficulté avec ce sujet car le lieu où l'on rend la justice n'est pas anodin », a admis la ministre, expliquant qu'« à titre personnel », elle « n'approuve pas ce projet ».

« Mais mon ministère n'est pas seul sur ce dossier et je vais encore prendre des baffes pour en avoir trop dit », a-t-elle déclaré. Après avoir été chahutée par la salle sur ce sujet, la garde des Sceaux a fini par être applaudie. Cet été, elle avait répondu par courrier aux associations que son ministère s'était engagé, sous Sarkozy, à utiliser ces locaux, faute de quoi il devrait rembourser l'intégralité des travaux avoisnant les 2,7 M€.

A.L.

AFP – 13/09/13

<http://www.afp.com/fr/professionnels/services/news/immigration-vive-opposition-aux-audiences-delocalisees-roissy>

Immigration: vive opposition aux audiences délocalisées à Roissy

Prise en charge «plus humaine» de milliers d'étrangers ou «justice d'exception» pour «industrialiser les expulsions» ? Deux salles d'audiences délocalisées, construites à deux pas des pistes de l'aéroport de Roissy, indignent magistrats, avocats et associations.

La première, qui doit ouvrir fin septembre, est rattachée au centre de rétention (cra) du Mesnil-Amelot, le plus important de France, coincé entre champs et entrepôts, à 400 mètres du tarmac, où des sans-papiers sont enfermés en vue d'être expulsés.

La seconde, dont l'ouverture est prévue en décembre, a été accolée à la zone d'attente pour personnes en instance (zapi) de l'aéroport, où sont temporairement enfermés les passagers non admis sur le territoire français par la police aux frontières. Plus de 6.000 personnes maintenues dans cette zone d'attente, dans la zone cargo qui longe une piste d'atterrissage, ont vu leur dossier examiné par un juge des libertés et de la détention en 2012.

A ce jour, les étrangers concernés sont transportés en fourgon au tribunal de grande instance de Meaux (pour le cra) ou de Bobigny (pour la zapi), où ces audiences ont lieu.

Les deux projets représentent un casus belli pour nombre d'associations d'aide aux immigrés, d'avocats et de magistrats, accusés de bafouer plusieurs fondements du système judiciaire, comme la publicité des débats ou l'indépendance des juges.

«La justice doit être rendue au cœur de la cité, pas comme ça sur une piste d'aéroport», martèle Robert Feyler, le bâtonnier du barreau de la Seine-Saint-Denis, soutenu par le Conseil national des barreaux.

La ministre de la Justice, Christiane Taubira, a fait valoir à plusieurs reprises qu'elle ne faisait qu'exécuter une délocalisation actée sous l'ancienne majorité, qui a coûté 2,7 millions d'euros pour la seule salle de Roissy. Sans tout à fait cacher ses réticences. «Le lieu où l'on rend la justice n'est pas anodin», a-t-elle ainsi concédé cette semaine.

Eloignement

Actuellement, quand ils partent au tribunal de Bobigny, les étrangers de la zapi, qui espèrent être libérés dans la foulée, emportent valises et enfants, pour attendre parfois des heures dans une pièce couverte de graffitis au confort sommaire, gardés par des policiers.

Les autorités judiciaires la font volontiers visiter pour souligner le contraste avec les locaux modernes et aérés de la nouvelle annexe, à Roissy. Des audiences sur place «amélioreront les conditions humaines, de traitement», affirment-elles alors que les étrangers peuvent passer jusqu'à trois fois devant le juge en vingt jours.

«Ce n'est qu'une question de rentabilité, d'industrialisation des reconduites à la frontière», rétorque Stéphane Maugendre, qui préside l'association Gisti. «C'est la police aux frontières qui empêche les étrangers d'entrer en France, qui les place en zone d'attente, qu'elle gère d'ailleurs. C'est elle qui demande qu'ils y soient maintenus. Le magistrat risque d'être complètement phagocyté» s'il rend justice sur place, argue-t-il.

«C'est quand même dans une enceinte entourée de barbelés !», s'étrangle Me Feyler. Au Mesnil-Amelot, les juges, qui pourraient y être détachés à plein temps, «déjeunent tous les jours avec les CRS», pointe Laurence Blissou, juge à Meaux et déléguée du Syndicat de la magistrature (SM, classé à gauche).

Les opposants ont multiplié tribunes, lettres ouvertes et pétition. Ils organisent le 17 septembre une visite pour journalistes et parlementaires, en bus, de ces salles, afin de mettre en exergue leur éloignement et la difficulté d'y accéder en transports en commun, ce qui interdit, selon eux, toute publicité des débats.

Ces annexes permettront d'importantes économies sur le coût des navettes et des escortes policières, selon le ministère de l'Intérieur qui a fait ouvrir plusieurs salles délocalisées depuis le début des années 2000. La plupart, invalidées en cassation, ont fermé. Une seule fonctionne encore, à Coquelles, à quelques kilomètres de l'entrée du tunnel sous la Manche.

Les avocats, dont une partie n'est rémunérée qu'avec l'aide juridictionnelle, devront s'y rendre par leurs propres moyens.

LA CROIX - 17/09/13

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/Les-associations-denoncent-une-justice-low-cost-a-Roissy-2013-09-17-1017610>

Les associations dénoncent une justice « low cost » à Roissy

Des syndicats d'avocats et de magistrats se mobilisent mardi 17 septembre pour dénoncer une violation des principes du droit après la décision d'installer deux salles d'audience réservées aux étrangers en situation irrégulière dans et à proximité de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.



STEPHANE DE SAKUTIN / AFP

Près du centre de rétention du Mesnil-Amelot, le plus grand de France, une salle d'audience devrait voir le jour d'ici à la fin septembre.

Les associations de soutien aux migrants se mobilisent contre un projet inédit. D'ici à la fin du mois, une première salle d'audience délocalisée du tribunal de Meaux (Seine-et-Marne) doit ouvrir à proximité de l'aéroport de Roissy, près du centre de rétention du Mesnil-Amelot, le plus vaste de France, pour [les sans-papiers](#) en instance d'expulsion.

Une seconde salle doit ouvrir en décembre dans la « zone d'attente » de l'aéroport Charles-de-Gaulle où, en 2012, 6 000 [étrangers sans titre de séjour](#) ont été retenus avant même d'avoir fait leur entrée sur le territoire français. Jusqu'à maintenant, ces derniers étaient jugés au tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

Mardi 17 septembre, des militants de la Cimade, du Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), de la Ligue des droits de l'homme (LDH), ainsi que des syndicats d'avocats et de magistrats doivent se rassembler contre ces projets. Pour eux, les fondements mêmes du système judiciaire sont remis en cause. La difficulté d'accès à ces lieux remet en cause le principe de « publicité des débats », selon lequel les citoyens sont en droit d'assister aux audiences. Ils craignent en outre que les frais de déplacement des avocats ne freinent l'exercice des droits de la défense.

améliorer « les conditions humaines de traitement »

« *Pourquoi ne pas rendre la justice directement dans les commissariats ou les prisons ?* », ironise Stéphane Maugendre, président du Gisti et avocat à Bobigny. « *Le juge doit prendre ses décisions dans la cité, pas sous le regard de l'administration chargée des éloignements* », poursuit-il. Mardi, la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) doit rendre un avis sur de tels espaces.

À Meaux, les avocats sont moins sévères avec le projet d'installation à Roissy. « *Nous considérons qu'il n'y a pas d'atteinte particulière aux droits de la défense, puisque nous disposons exactement des mêmes moyens qu'au Palais de justice* », estime le bâtonnier, Henri Gerphagnon.

La création de ces « annexes judiciaires » avait été décidée par la majorité précédente en 2010, mais elle n'a pas été annulée par la gauche. Le gouvernement évoque en premier lieu des raisons financières. La garde des sceaux Christiane Taubira, dans une lettre datée du 18 juillet, précise que le ministère de la justice s'était engagé « *à utiliser ces locaux faute de quoi il devrait rembourser l'intégralité des travaux avoisinant les 2,7 millions d'euros* ».

Les autorités judiciaires soulignent en outre que réaliser les audiences dans les locaux neufs, à proximité du centre où les sans-papiers sont retenus, améliorera « *les conditions humaines de traitement* », en évitant que les personnes mises en cause soient à plusieurs reprises transportées jusqu'au palais de justice.

« le lieu où l'on rend la justice n'est pas anodin »

Toutefois, la ministre concède que « *le lieu où l'on rend la justice n'est pas anodin* ». Aussi laisse-t-elle la porte ouverte à un retour en arrière. « *J'ai demandé aux chefs de la cour d'appel de Paris de vous recevoir dans les plus brefs délais afin de vous apporter des éléments de réponse à la situation actuelle et d'entendre vos observations* », répond-elle dans cette même lettre. Le ministère de l'intérieur, favorable au projet, fait de son côté valoir que ces salles d'audience permettront d'éviter le coût des navettes et des escortes policières.

Les avocats engagés dans la défense du droit des étrangers menacent d'engager des recours contentieux. Des annexes judiciaires comparables avaient été créées à Toulouse et à Marseille dans les années 2000 avant d'être invalidées en cassation, notamment parce que les conditions d'accès du public n'étaient pas conformes aux normes en vigueur. Aujourd'hui, seul le site du centre de rétention de Coquelles, près de Sangatte (Pas-de-Calais), est maintenu. Ces lieux, dénoncent leurs détracteurs, auraient un effet sur les décisions rendues. Un rapport réalisé en 2007 par la Cimade et la LDH, sur la salle de Toulouse, montrait que les audiences sans public avaient sensiblement augmenté, et que les décisions de libération de migrants avaient chuté de 6,25 à 2,4 %.

Le gouvernement n'a pas encore précisé les contours qu'il entend donner à sa politique sur le régime de la rétention, notamment sur la procédure judiciaire à suivre dans le cas d'une mesure d'éloignement. Un projet de loi global sur l'immigration devait initialement être présenté en conseil des ministres avant cet été. Finalement, son examen a de fortes chances d'être repoussé après les élections municipales de mars 2014.

Plus de 50 000 étrangers placés en rétention en 2011

En 2011, en France métropolitaine, la justice a ordonné 17 000 éloignements parmi les 51 385 ressortissants étrangers en situation irrégulière placés en rétention. 36 % des personnes jugées ont été libérées, souvent parce que leur identité n'a pas pu être établie ou que leurs consulats ont refusé de délivrer dans les délais les laissez-passer nécessaires.

En outre-mer, 9 000 éloignements ont été opérés depuis la Guyane, et plus de 20 000 depuis Mayotte sur cette même période.

Avec 2 315 personnes enfermées en 2011, le centre de rétention du Mesnil-Amelot est le plus grand de France sur 27 structures existantes. Sur cette période, 28 % d'entre elles ont été expulsées.

Le coût d'une procédure d'éloignement est estimé à 10 000 € par personne, hors frais en préfecture et dans les tribunaux.

La police aux frontières a refusé l'entrée sur le territoire français à 11 945 étrangers en 2011. Parmi eux, 8 541 ont été placés en « zone d'attente », dont près de 80 % à Roissy.

Plus de 50 000 étrangers placés en rétention en 2011

En 2011, en France métropolitaine, la justice a ordonné 17 000 éloignements parmi les 51 385 ressortissants étrangers en situation irrégulière placés en rétention. 36 % des personnes jugées ont été libérées, souvent parce que leur identité n'a pas pu être établie ou que leurs consulats ont refusé de délivrer dans les délais les laissez-passer nécessaires.

En outre-mer, 9 000 éloignements ont été opérés depuis la Guyane, et plus de 20 000 depuis Mayotte sur cette même période.

Avec 2 315 personnes enfermées en 2011, le centre de rétention du Mesnil-Amelot est le plus grand de France sur 27 structures existantes. Sur cette période, 28 % d'entre elles ont été expulsées.

Le coût d'une procédure d'éloignement est estimé à 10 000 € par personne, hors frais en préfecture et dans les tribunaux.

La police aux frontières a refusé l'entrée sur le territoire français à 11 945 étrangers en 2011. Parmi eux, 8 541 ont été placés en « zone d'attente », dont près de 80 % à Roissy.

JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS

France 3 Ile de France – 17/09/13

<http://paris-ile-de-france.france3.fr/2013/09/17/mesnil-amelot-77-une-annexe-du-tgi-ouvrira-au-centre-de-retention-320091.html>

Mesnil-Amelot (77) : une annexe du TGI ouvrira au centre de rétention

A la fin du mois, une salles d'audience du tribunal de grande instance de Meaux doit être délocalisée à côté du centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot. Avocats, magistrats et associations d'aide aux immigrés s'indignent et dénoncent "une justice d'exception".

- VP avec AFP
- Publié le 17/09/2013 | 14:36, mis à jour le 17/09/2013 | 19:07



© Stéphane de Sakutin / AFP

Le centre du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) est le plus important centre de rétention administrative de France. Les personnes sans-papiers y sont retenues avant d'être expulsées. Le 30 septembre prochain, une salle d'audience du Tribunal de grande instance de Meaux s'y installera, à deux pas des pistes de l'aéroport de Roissy. Dans cette salle c'est le sort des sans-papiers qui doit être décidé.

Une seconde salle d'audience, dont l'ouverture est prévue en décembre, sera accolée à la zone d'attente pour personnes en instance (zapi) de l'aéroport, où sont temporairement enfermés les passagers non admis sur le territoire français par la police aux frontières. Auparavant ils devaient être accompagnés jusqu'à Meaux ou Bobigny pour connaître la décision du juge des libertés et de la détention.

Deux projets loin de faire l'unanimité

Pour les associations d'aide aux immigrés, d'avocats et de magistrats, ces projets bafouent plusieurs fondements du système judiciaire, comme la publicité des débats ou l'indépendance des juges.

"La justice doit être rendue au coeur de la cité, pas comme ça sur une piste d'aéroport", martèle Robert Feyler, le bâtonnier du barreau de la Seine-Saint-Denis, soutenu par [le Conseil national des barreaux](#).

La ministre de la Justice, Christiane Taubira, a fait valoir à plusieurs reprises qu'elle ne faisait qu'exécuter une délocalisation actée sous l'ancienne majorité, qui a coûté 2,7 millions d'euros pour la seule salle de Roissy. Sans tout à fait cacher ses réticences. "Le lieu où l'on rend la justice n'est pas anodin", a-t-elle concédé cette semaine. Selon les autorités judiciaires, ces audiences sur place "amélioreront les conditions humaines, de traitement" alors que les étrangers peuvent passer jusqu'à trois fois devant le juge en vingt jours. "Ce n'est qu'une question de rentabilité, d'industrialisation des reconduites à la frontière", rétorque Stéphane Maugendre, qui préside l'association [Gisti](#).

"C'est la police aux frontières qui empêche les étrangers d'entrer en France, qui les place en zone d'attente, qu'elle gère d'ailleurs. C'est elle qui demande qu'ils y soient maintenus. Le magistrat risque d'être complètement phagocyté" s'il rend justice sur place, argue-t-il. [Dans une lettre ouverte publiée le 18 juillet dernier](#), l'association avait déjà interpellé la Garde des Sceaux.

Pour [la Ligue des droits de l'Homme](#) et [le syndicat de la magistrature](#), c'est une « justice d'exception, à l'écart du public ».

Une réunion doit être organisée ce mardi 17 septembre entre les chefs de la cour d'appel, les professionnels et les associations réticents au projet.

Le reportage de Farid Benbekaï et Philippe Aliès

Lien Audio : <http://paris-ile-de-france.france3.fr/2013/09/17/mesnil-amelot-77-une-annexe-du-tgi-ouvrira-au-centre-de-retention-320091.html>

LIBERATION – 17/09/13

http://www.liberation.fr/societe/2013/09/17/a-roissy-la-justice-atterrit-sur-le-tarmac-et-se-trouve-deja-en-zone-de-turbulences_932717

A Roissy, la justice atterrit sur le tarmac et se trouve déjà en zone de turbulences

Sonya FAURE 17 septembre 2013 à 21:26

Les associations dénoncent les nouvelles salles d'audience pour étrangers en situation irrégulière.



Des avocats manifestaient devant la zone d'attente, hier, à Roissy.(photo Vincent Nguyen, Riva Press, pour Libération)

Son doigt montre une porte menant au premier étage : «L'étranger vit là-haut.» Sylvie Moisson est procureure de la République de Bobigny. Elle se tient dans les couloirs sans fenêtre d'un bâtiment flambant neuf : la future annexe du tribunal de Bobigny, sur la zone aéroportuaire de Roissy. «Et là, poursuit-elle en pointant une salle au rez-de-chaussée, il viendra pour être jugé.» Dans l'assistance, une avocate grince : «Formidable, il pourra passer devant ses juges en pantoufles...»
Etre jugé à l'endroit ...

[20 MINUTES – 17/09/13](#)

<http://www.20minutes.fr/societe/1224171-20130917-annexes-tribunaux-tarmac-roissy-font-polemique>

Les annexes de tribunaux sur le tarmac de Roissy font polémique



Des salles d'audience doivent ouvrir en septembre et décembre 2013 près de l'aéroport de Roissy. Mardi 17 septembre, des associations et syndicats manifestaient contre ces annexes des tribunaux pour juger les étrangers. A. GELEBART / 20 MINUTES

JUSTICE – L'ouverture en septembre et en décembre de deux annexes des tribunaux de grande instance de Meaux et Bobigny sur le tarmac de l'aéroport de Roissy soulève indignation et questionnement...

«Non à la justice derrière les barbelés!» clament des avocats en robe, coincés derrière un grillage. Mardi matin, des associations, quelques élus, des magistrats et des avocats ont inspecté et dénoncé les salles d'audience délocalisées, les unes près de Roissy, les autres au bout des pistes. Dans quelques semaines, deux annexes des tribunaux de Meaux au Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) et de Bobigny sur le tarmac accueilleront les procès d'étrangers menacés d'expulsion. Les juges, les greffiers, les avocats se déplaceront et non plus les policiers. Objectif? Une baisse des coûts de transfèrement entre aéroport et tribunaux et des conditions de comparution améliorées.

«Les conditions, il suffirait de les améliorer, réplique Françoise Marthe, président du Syndicat de la magistrature. On va créer une justice d'exception qui jugera les étrangers à la chaîne au bout d'une piste.» Et donc à l'abri des regards. Ce qui heurte ces professionnels du droit ainsi que les associations car le droit français doit être rendu publiquement.

«Les reconduire le plus vite possible»

Les deux sites ajoutent à la confusion entre police et justice: les étrangers qui sortent tout juste de l'avion n'auront qu'une porte à pousser pour passer de la [zone d'attente pour personne en instance](#) (Zapi) à la salle du tribunal. Quant à l'annexe du TGI de Meaux, elle se trouve accolée au centre de rétention. «L'objectif, c'est de les reconduire le plus vite possible hors de France, s'exclame Ariana Bobétic, avocate à Bobigny. C'est comme si vous jugiez un braqueur de bijoux dans la bijouterie!»

Mais pour le président du TGI de Bobigny, Rémy Heitz, «le décor n'est absolument pas policier» et «il n'y a pas de limite d'accès pour le public». La garde des Sceaux, sollicitée, se justifie en avançant l'argument pécuniaire: ces installations ont déjà coûté 2,7 millions d'euros à l'Etat, qui rechigne à revenir en arrière.

Une justice d'exception

«Ici, la justice se fera en catimini, pour des citoyens de seconde zone. Ce n'est pas l'idée que l'on se fait de la justice en France. Elle doit être publique, mais ici, qui viendra?» interroge Alain, un militant du [Réseau éducation sans frontières](#) (RESF) qui a fait le déplacement. «A Meaux, on a très peu de public lors des audiences», se défend Michel Revel, vice-président du tribunal de la ville. Il n'y a pas davantage de pression [sur les juges] à Meaux qu'ici.»

Un isolement problématique pour les familles

Plus grave, les familles et proches des sans-papiers jugés pourraient être découragés par les 45 minutes de RER, le bus qui ne passe qu'une fois par heure et les 25 euros de frais, pour apporter un document important dans une annexe non seulement isolée mais pas indiquée... Et si certains ne disposent pas de papiers en règle, les dizaines de cars de CRS peuvent les effrayer. Et les avocats très remontés de pointer les questions restées en suspens: que faire des mineurs libérés, lâchés dans la nature devant Roissy alors les juges pour enfants resteront à Bobigny et Meaux? Ces questions pourraient être tranchées lors d'une réunion le 27 septembre entre associations et président de la cour d'appel de Paris.

L'initiative a été prise par le gouvernement précédent, mais [Manuel Valls](#) et [Christiane Taubira](#) n'ont pas bloqué sa réalisation. En revanche, des mobilisations contre cette justice délocalisée ont déjà porté leurs fruits: en 2006, le Barreau de Marseille avait obtenu la fermeture [d'une salle d'audience à l'intérieur du centre de rétention du Canet](#).

[STREETPRESS – 17/09/13](#)

<http://www.streetpress.com/sujet/106789-efficace-et-pas-cher-un-tribunal-pour-les-sans-papiers-a-roissy>

Efficace et pas cher : un tribunal pour les sans-papiers à Roissy

Le ministère de l'Intérieur poursuit le projet lancé par Brice Hortefeux

Enquête Deux tribunaux réservés aux sans-papiers à Roissy et dans le plus grand centre de rétention de France pourraient ouvrir d'ici à fin 2013. Mais Christiane Taubira veut freiner le projet de la place Beauvau, confie une source proche du dossier.



Bingo, le match Valls-Taubira est sur le point d'être relancé !

Deux tribunaux réservés aux étrangers sans-papiers pourraient ouvrir d'ici la fin de l'année. Les travaux se terminent à l'aéroport de Roissy et dans un centre de rétention de Seine-et-Marne. Les sans-papiers y auraient des salles d'audience toutes neuves construites rien que pour eux – la classe ! Et surtout, ce serait beaucoup plus pratique : ils seraient jugés sur place. Le ministère de l'Intérieur, qui a financé ces projets, souhaite éviter à ses forces de l'ordre de devoir faire la navette en

permanence pour accompagner les sans-papiers jusqu'aux tribunaux. Sauf qu' **une source proche du ministère de la Justice confie à StreetPress que Christiane Taubira « est à titre personnel contre le principe même de la salle d'audience dans les aéroports »**... Bingo, le match Valls-Taubira est sur le point d'être relancé !

Délocalisation Dès la fin du mois de septembre, les [juges des libertés et de la détention](#) (JLD) disposeraient donc d'une salle d'audience toute neuve, accolée au plus important centre de rétention administrative (CRA) de France, celui du Mesnil-Amelot, en Seine-et-Marne (voir encadré) qui peut accueillir jusqu'à 380 retenus.

La seconde salle d'audience serait voisine de la « Zapi » (Zone d'attente pour personnes en instance) de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. C'est dans cette « zone » que sont maintenus les étrangers qui se voient refuser l'accès au territoire français par la Police aux frontières (PAF).

Au milieu de nulle part « Le caractère public de la justice est remis en cause » par ces tribunaux perdus « au milieu de nulle part », s'agace Xavier Gadret, secrétaire national du [Syndicat de la magistrature](#), joint par StreetPress. [La Cimade](#) a compté qu'il fallait emprunter 3 lignes de bus pour aller du tribunal de Meaux à son antenne délocalisée au Mesnil-Amelot...

Autre argument des opposants au projet : la séparation entre les lieux de rétention des étrangers et les lieux de justice est obligatoire. Au Mesnil-Amelot comme à Roissy elle n'est que symbolique, rappelle la Cimade : « permis de construire unique, même parcelle de terrain, même enceinte grillagée... ». La sécurité des tribunaux serait assurée par la PAF qui gère déjà... les centres de rétentions. « Juges, policiers, traducteurs et avocats vont évoluer tous ensemble dans un milieu fermé. A la longue ça peut créer une forme de connivence qui peut affecter l'impartialité de la justice », argumente Emeline Lachal du [Syndicat des avocats de France](#).

Made in Sarko Mais pas de chance, c'est (presque) légal ! Car **depuis que Nicolas Sarkozy a introduit cette possibilité dans sa loi sur « la maîtrise de l'immigration » de 2003, trois centres de rétention ont obtenu leur tribunal.** Si la Cour de cassation en a fait fermer deux, elle en a autorisé un troisième, [toujours en place, à Coquelles](#) (62).

Capacité maximale

Le centre de rétention administrative (CRA) de Mesnil-Amelot « accueille » 380 étrangers en situation irrégulière. Pourtant, **la loi française limite la capacité d'accueil d'un centre à 140 places.**

Illégal, donc ? Pas exactement : grâce à un joli tour de passe-passe, Brice Hortefeux avait réussi à contourner le problème. Il n'y a pas un, mais deux centres « totalement distincts ». Pourtant, [de l'aveu même du ministre de l'intérieur de l'époque](#), « construits sur une même parcelle et par le même service ».

Ca peut créer une forme de connivence qui peut affecter l'impartialité de la justice

Dans la foulée de 2003, une salle d'audience avait aussi été construite dans la « zone d'attente » de Roissy. « Il y avait eu une belle mobilisation du monde judiciaire pour s'opposer à ce projet », se souvient Emeline Lachal. La droite, alors au pouvoir, remise le projet dans ses cartons.

Air Hortefeux Mais en octobre 2010, l'idée fait son grand retour. **Le ministère de l'Intérieur, avec Brice Hortefeux aux commandes, lance un appel d'offres de 2,3 millions d'euros** pour l'extension du site et la construction d'une seconde salle d'audience.

D'ici décembre prochain, le complexe de Roissy – financé donc par l'Intérieur – sera prêt à accueillir ses premières audiences. Car depuis son arrivée place Beauvau, Manuel Valls a laissé se poursuivre ce projet tant souhaité par la police aux frontières.

Taubira vs. Valls Mais Christiane Taubira enverra-t-elle siéger ses juges dans l'aéroport ? A priori, elle n'a pas le choix : **« le ministère de la Justice s'était engagé par courrier en date du 5 mai 2010 à utiliser ces locaux faute de quoi il devrait rembourser à la place Beauvau l'intégralité des travaux**

avoisinant les 2,7 millions d'euros », reconnaît la ministre dans une lettre adressée aux opposants au projet.

Pourtant, « rien n'est encore décidé », confie à StreetPress une source proche du ministère de la Justice pour qui « Madame Taubira est tout à fait prête à passer outre la question des 2,7 millions d'euros, ce n'est pas ça le problème ! » Le ministère freine au maximum le projet, « en posant de nombreuses conditions préalables à l'ouverture de la salle d'audience de Roissy. Comme ces négociations n'aboutissent pas, tout est reporté. » Avant d'ajouter un peu plus tard dans la conversation : « A titre personnel, Christiane Taubira est contre le principe même d'installer une salle d'audience dans un aéroport. »

Mais qu'en pense Manuel Valls ?



Document - *La lettre de Christiane Taubira aux opposants au projet de salle d'audience à l'aéroport de Roissy*

Madame Taubira est tout à fait prête à passer outre la question des 2,7 millions d'euros

METRO NEWS – 17/09/13

<http://www.metronews.fr/paris/la-justice-des-etrangers-au-bout-des-pistes-de-roissy-indigne-les-magistrats/mmiqlv8nD4sdGIFBc2/>

La justice des étrangers au bout des pistes de Roissy indignes les magistrats

SOCIÉTÉ - Deux tribunaux doivent être construits à proximité des lieux de rétention des étrangers, à côté de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Les syndicats de magistrats et d'avocats s'élèvent contre ce projet qu'ils considèrent comme une "justice d'exception".



L'annexe du tribunal de Bobigny doit ouvrir ses portes à la fin de l'année. Elle se trouve à l'intérieur de la "Zapi", la zone d'attente dans laquelle sont placés les étrangers à leur arrivée à Roissy. Photo : CSLD/Metronews

Il faut s'aventurer au bout des pistes de Roissy, sur un dédale de routes et de zones pavillonnaires pour trouver le [centre de rétention administrative des étrangers \(CRA\) de Mesnil-Amelot](#), en Seine-et-Marne. C'est le plus important établissement du genre en France. Près de 4000 sans-papiers y passent chaque année, en attendant que le tribunal statue sur leur expulsion. Chaque jour, ils doivent ainsi être conduits au tribunal de grande instance (TGI) de Meaux pour être jugés.

C'est pour éviter ces allers-retours quotidiens, qu'il a été décidé d'installer une annexe du tribunal juste à côté du CRA. Deux petites salles d'audience [qui ont fait bondir syndicats de magistrats et d'avocats](#). Ils dénoncent un mélange des genres, entre police et justice. "On n'a jamais rendu la justice dans un lieu d'enfermement", dénonce Maître Herida, du barreau de Paris, qui a fermement dénoncé l'initiative.

Une "justice d'exception pour les étrangers"

À quelques kilomètres de là, un autre tribunal doit voir le jour à la fin de l'année, dans les mêmes locaux que la "zone d'attente" (Zapi) de Roissy. C'est là que les étrangers qui se voient refuser l'accès au territoire sont transférés. Ici, une simple porte sépare le centre de rétention du futur tribunal. "Comment voulez-vous qu'ils comprennent qu'ils arrivent dans un lieu impartial en passant une simple porte ?" s'interroge Me Bobetic, avocate à Bobigny.

Les magistrats pointent également du doigt ces locaux "au beau milieu de nulle part", loin des transports en commun, impossibles à trouver pour des familles désirant apporter des pièces justificatives ou simplement apporter du soutien. "C'est une justice d'exception pour les étrangers, que l'on jugera au bout des pistes, sous les seuls yeux des officiers de police", dénonce Françoise Martres, la présidente du syndicat de la magistrature.

"Le lieu où l'on rend la justice n'est pas anodin"

"L'idée, c'est d'améliorer les conditions des personnes retenues en améliorant leurs conditions de comparution, plaide de son côté Rémy Heitz, le président du TGI de Bobigny, en assurant que toutes les conditions d'indépendance sont réunies."

La ministre de la Justice, Christiane Taubira, a fait valoir à plusieurs reprises qu'elle ne faisait qu'exécuter une délocalisation actée sous l'ancienne majorité. [Elle avait concédé il y a quelques jours](#) : "Le lieu où l'on rend la justice n'est pas anodin". Au Mesnil-Amelot, la première audience doit se tenir le 30 septembre prochain.

Etrangers : la justice en bout de piste (Vidéo)



Malgré l'opposition des magistrats, deux salles d'audience ont été aménagées et bientôt mises en service ; l'une au bord des pistes de l'aéroport Charles de Gaulle et l'autre, près du centre de rétention du Mesnil-Amelot.

Hier (17 septembre), la Cimade et plusieurs associations de défense des droits des étrangers organisaient un « Bus tour » pour « visiter » et dénoncer les nouvelles salles d'audience délocalisées au bord des pistes de l'aéroport Charles de Gaulle, qui seront bientôt mises en service malgré l'opposition des magistrats.

Les semaines qui arrivent pourraient marquer un tournant dans l'application de la Justice. Deux salles d'audience ont été délocalisées directement, pour l'une, **près du centre de rétention du Mesnil-Amelot pour le TGI de Meaux** et pour l'autre, collée à la **zone d'attente de Roissy (ZAPI)** pour le TGI de Bobigny.

Concrètement les audiences du juge des libertés et de la détention auront lieu au bout des pistes de l'aéroport **sous l'étroite surveillance de la PAF** (Police aux frontières) ce qui pose **deux principaux problèmes : l'accessibilité**, aussi bien pour les familles des étrangers que pour les avocats, mais également le problème de **l'impartialité et de la qualité des jugements** pour des magistrats qui seront totalement isolés.

Un des arguments de cette délocalisation était **la réduction des coûts**. Pourtant la construction de ces bâtiments semble avoir été coûteuse (2,7 millions d'euros pour l'annexe du TGI Bobigny).

Pour dénoncer cette situation et montrer la configuration de ces salles, qu'ils jugent peu propices à une justice équitable, plusieurs associations de défense des droits des étrangers (Anafé, ADDE, Cimade, LDH...) organisaient **un Bus tour, mardi 17 septembre**.

Au programme, visite des salles d'audience délocalisées du Mesnil-Amelot et de la ZAPI, qui devraient entrer en service dès fin septembre...

Texte et vidéo de **F. Duhamel**

LE MONDE – 18/09/13

http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/09/18/a-roissy-le-tribunal-pour-migrants-divise_3479824_3224.html

A Roissy, le tribunal pour migrants divise

Par Justine Salvestroni



A l'aéroport de Roissy, les étrangers en situation irrégulière seront désormais jugés à deux pas du tarmac, à l'écart des autres justiciables, sur le lieu même de leur rétention pour décider de leur éventuelle expulsion. Avant la fin 2013, deux "annexes judiciaires" des tribunaux de Meaux (Seine-et-Marne) et de Bobigny (Seine-Saint-Denis) devaient ouvrir, malgré la polémique depuis de nombreux mois. Ces nouveaux locaux ont été présentés mardi 17 septembre, lors d'une visite organisée par les associations de défense des droits des étrangers, et, de moins bonne grâce, par la chancellerie.

Une "*justice d'exception*". C'est ce que dénoncent la Cimade (association oecuménique d'entraide), l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) et la Ligue des droits de l'homme. Le Conseil national des barreaux, au nom des avocats, a jugé le projet "*inacceptable*" lors d'une motion adoptée à l'unanimité. En cause, la proximité de ces juridictions avec les lieux de rétention des sans-papiers – et leur éloignement des centres urbains.

Installée à quelques dizaines de mètres du centre de rétention administrative (CRA) de Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), l'annexe de Meaux accueillera la première de ses 3 000 audiences

annuelles le 30 septembre. Quant aux audiences délocalisées du tribunal de Bobigny, elles se tiendront dès décembre dans l'enceinte cerclée de barbelés de la zone d'attente pour personnes en instance (ZAPI) de Roissy. Les étrangers en situation irrégulière y sont *"maintenus"* à leur sortie de l'avion qui les a amenés en France.

"RESTER SUR LES LIEUX OÙ LES ÉTRANGERS SONT HÉBERGÉS"

En 2011, plus de 29 000 étrangers étaient retenus dans un CRA. La même année, la police aux frontières (PAF) a refusé l'entrée sur le territoire à presque 12 000 personnes. Plus de 8 500 étrangers sont passés par une ZAPI, dont 80 % par celle de Roissy.

Ces annexes, neuves mais exiguës, ressemblent à beaucoup d'autres salles d'audience. La ZAPI n'est séparée du tribunal que par une porte. À l'étage, les dortoirs. Au rez-de-chaussée, les salles d'audience. Et au pied du bâtiment, des dizaines de fourgons de CRS. *"L'idée, c'est que les étrangers puissent rester sur les lieux où ils sont hébergés, justifie le président du tribunal de Bobigny, Rémi Heitz. Cela leur évite de se déplacer avec leurs valises jusqu'au tribunal de Bobigny, où ils doivent attendre pendant des heures. C'est clairement une amélioration pour eux."*

"Faux !", interrompent les avocats. Ils rappellent que les étrangers ne sont pas hébergés mais *"maintenus"*. *"Les droits de la défense ne sont pas respectés, s'emporte Elise Vallois, avocate spécialiste du droit des étrangers. Le tribunal est introuvable et les proches des détenus ne pourront pas venir apporter les pièces qui manquent, car certains, en situation irrégulière, ne prendront pas le risque de venir jusqu'ici."*

JUSTICE "CACHÉE"

Dans une lettre au ministre de l'intérieur, la Commission nationale consultative des droits de l'homme avertit que ces délocalisations ne remplissent pas les conditions d'un procès équitable. Elles remettent en question *"la publicité des débats, les droits de la défense et l'apparence d'impartialité"*. Les associations critiquent particulièrement la confusion créée par l'omniprésence de la PAF, aux abords des bâtiments et des salles d'audience. Au point que certains sans-papiers pensent qu'ils ont vu *"le juge de la police"*.

"Dire que les juges perdront leur indépendance parce qu'ils seront changés de cadre, c'est offensant !", argue Marie-Christine Hebert-Pageot, présidente par intérim du tribunal de Meaux, favorable à la délocalisation.

Sur le flou entourant l'accompagnement des mineurs, la signalisation des lieux ou l'ampleur de la présence policière, M. Heitz a multiplié les promesses sans convaincre ses contradicteurs. S'il assure que les grilles seront ouvertes durant la journée, un juriste affirme que la police contrôlera le public à l'entrée. L'avocate Ariana Bobetic craint que cette justice "cachée" n'ait pour objectif d'*"expulser les sans-papiers sans qu'ils aient vu le juge"*, ce qui, selon la Cimade, se produit déjà dans 25 % des cas.

DÉCISION PRISE PAR "LA MAJORITÉ PRÉCÉDENTE"

La création de ces annexes a aussi été motivée par le coût des transferts entre les tribunaux et les centres de rétention. La sénatrice (EELV) Hélène Lipietz conteste pourtant la réalité des économies attendues. *"La somme annoncée de 2,7 millions d'euros ne comprend pas plusieurs salles construites il y a dix ans et qui n'ont toujours pas servi, détaille-t-elle. Or, une escorte ne coûte que 258 euros : le retour sur investissement va se faire attendre. Au CRA, il faudra de toute façon des policiers."*

De son côté, la garde des sceaux n'a pas clairement pris position. Dans une lettre adressée à la mi-juillet aux associations, Christiane Taubira assure qu'elle sera *"attentive"* aux développements du projet. Si elle s'est déclarée défavorable à la délocalisation des tribunaux, elle s'est justifiée en rappelant que cette décision a été prise par *"la majorité précédente"* et que les locaux, faute d'être employés, devront être remboursés par le ministère.

Mardi, les députés socialistes Sandrine Mazetier (Paris) et Matthias Fekl (Lot-et-Garonne) ont demandé au gouvernement de renoncer à l'ouverture des annexes au pied de l'aéroport.

RFI – 18/09/13

<http://www.rfi.fr/france/20130918-france-annexes-tribunaux-le-tarmac-roissy-font-debat>

France: les annexes de tribunaux sur le tarmac de Roissy font débat



Une annexe du tribunal de grande instance de Bobigny à Roissy.
AFP PHOTO / ALIX RIJCKAER

Des tribunaux délocalisés doivent être mis en service pour juger les étrangers en situation irrégulière. Ces annexes concernent à la fois le tribunal de grande instance de Bobigny et celui de Meaux. Au bord des pistes de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, des locaux flambant neufs ont été aménagés. L'un au cœur même du plus grand centre de rétention du Mesnil-Amelot, l'autre à quelques pas de là, concerne la Zapi, la Zone d'attente pour les personnes en instance auxquelles la police aux frontières refuse l'accès au territoire. Les associations de défense des droits des étrangers, avec les parlementaires, ont organisé la visite de ces lieux, hier mardi 17 septembre.

C'est une opération transparence. Rémy Heitz, légion d'honneur à la boutonnière, président du tribunal de grande instance de Bobigny, est fier de présenter les locaux flambant neufs de la Zapi, la Zone d'attente pour les personnes en instance. Selon lui tout est prêt pour assurer une justice dans de bonnes conditions.

« Les conditions d'indépendance et d'autonomie de la justice sont parfaitement respectées, affirme-t-il. Les six juges des libertés et de la détention qui interviennent, interviendront ici à tour de rôle. »

Derrière les barbelés, les magistrats en robe noire sont en colère. Eux dénoncent à pleins poumons une justice d'exception réservée uniquement aux étrangers en situation irrégulière.

« Comment vont-ils comprendre que quand le policier va ouvrir cette porte, ils vont pénétrer dans un tribunal ?, s'interroge Ariana Bobétic, avocate à Bobigny. Comment vont-ils comprendre qu'ils vont passer devant un juge impartial ? Ce que l'on craint c'est que le juge, lui, va être isolé. Il va être complètement seul. Il y a forcément une pression, c'est évident. Et puis le but, c'est de les reconduire le plus vite possible [à la frontière]. »

La délocalisation de ces juridictions a été imaginée sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Un projet que le gouvernement actuel met en place.

DALLOZ ACTUALITE – 18/09/13

<http://www.dalloz-actualite.fr/une/avocat>

Des avocats disent « Non à la justice derrière des barbelés »

Protestant contre la mise en service prochaine de salles d'audience accolées à la zone d'attente de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle et au Centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil Amelot, plusieurs associations de défense des droits des étrangers ont organisé, hier, la visite de ces locaux flambant neufs.

« Pour ne pas vous perdre là où la justice serait rendue, au milieu de nulle part, un bus partira à 10 heures de la place Gambetta (Paris 20ème) ». C'est en ces termes qu'était libellée l'invitation à la conférence de presse organisée par plusieurs associations de défense des étrangers, par le syndicat des avocats de France (SAF), le syndicat de la magistrature (SM) et l'union syndicale des magistrats administratifs (USMA). Au programme, la visite des salles d'audience respectivement situées au Mesnil Amelot, près du centre de rétention administrative, et à Roissy, à côté de la zone d'attente pour les personnes en instance (ZAPI), de l'aéroport Charles de Gaulle. Ces annexes accueilleront bientôt des audiences des juges des libertés et de la détention (JLD), chargés de statuer sur le maintien des étrangers en centre de rétention ou en zone d'attente.

« Je n'ai jamais vu ça ! »

Le premier arrêt du car sera pour l'annexe du Mesnil Amelot, accolée au centre de rétention et aux locaux où sont cantonnés les CRS (compagnies républicaines de sécurité). Une quarantaine d'avocats en robe, venus du barreau de Bobigny, sont déjà sur place et lancent des slogans. « Non à la justice derrière des barbelés », « Non à la délocalisation ». A l'intérieur, passé le portique de sécurité, un étroit couloir dessert deux petites salles d'audiences où les rares bancs du public sont séparés du prétoire par un garde-corps en métal noir, avec des barreaux qui ne sont pas sans rappeler l'univers carcéral, ce qui scandalise certains avocats qui découvrent les lieux. « Je n'ai jamais vu ça ! » souffle une avocate, stupéfaite. Marie-Christine Hébert Pageot, première vice-présidente du TGI de Meaux, présente sur les lieux pour guider les visiteurs, explique que cinq greffiers seront envoyés pour assister les JLD, mais qu'il y aura une rotation, « afin qu'ils ne soient pas coupés du tribunal ». L'isolement, c'est justement ce que craignent les avocats. « Les magistrats siègeront seuls dans cet environnement, avec seulement les policiers autour d'eux », estime Stéphane Maugendre. « Les acteurs de la justice seront sous contrôle policier », lance une responsable de la Cimade. Françoise Martre, la présidente du Syndicat de la magistrature pose le problème de l'impartialité des magistrats qui siègeront dans un lieu géré par une partie au procès, en l'occurrence, le Ministère de l'Intérieur, qui a financé la construction des lieux avant de les concéder à la Chancellerie.

« Pas de justice sur la piste »

Prochaine étape : l'annexe du TGI de Bobigny située près de la zone d'attente de l'aéroport voisin. Les deux annexes sont situées à 9 minutes l'une de l'autre, mais les avocats qui ne sont pas motorisés devront emprunter un bus qui ne passe qu'une fois toutes les heures. A l'arrivée devant le second bâtiment, d'autres robes noires attendent, scandant cette fois : « Pas de justice sur les pistes ! ». Les deux salles d'audience de Roissy, sans barrières celles-ci, sont bâties en bois clair et moins sévères que celles du Mesnil Amelot. « On est à la PAF (police de l'air et des frontières), on le sent bien », observe cependant Robert Feyler, bâtonnier de Seine-Saint-Denis, qui a fait le voyage. Découvrant les locaux, certains avocats soupirent : « Si seulement ils avaient pu mettre ces moyens au TGI, pour réparer les salles d'audiences dégradées... »

LE PARISIEN – 18/09/13

<http://www.leparisien.fr/espace-premium/seine-et-marne-77/bras-de-fer-avant-l-ouverture-des-audiences-pour-etrangers-18-09-2013-3146481.php>

Bras de fer avant l'ouverture des audiences pour étrangers

Les étrangers retenus au Mesnil-Amelot ou en zone d'attente de Roissy ne seront bientôt plus jugés à Meaux ou Bobigny mais sur place. Visite guidée.

Carole Sterlé | Publié le 18 sept. 2013, 07h00, Le parisien



Aéroport de Roissy, hier. Les avocats ont manifesté contre l'ouverture des salles d'audience délocalisées. Ils dénoncent une «justice de tarmac». Le président du tribunal de grande instance de Bobigny, Rémy Heitz (à droite) jure que «cela améliorera les conditions d'accueil des étrangers maintenus». (LP/C.S.)

C'est la première fois que les journalistes ont enfin été autorisés à visiter les nouvelles salles d'audience pour étrangers, qui doivent ouvrir au Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), le 30 septembre et à la fin de l'année à l'aéroport de Roissy. Il aura fallu...

[DROIT-INC – 18/09/13](http://www.droit-inc.fr/article10720-Un-tribunal-sur-le-tarmac)

<http://www.droit-inc.fr/article10720-Un-tribunal-sur-le-tarmac>

Par : Lucile Gros

Un tribunal sur le tarmac

Nouvelles

Deux salles d'audience pourraient ouvrir au cœur de Roissy d'ici fin 2013. Elles seront réservées aux sans-papiers expulsables. Explications...

Les travaux se terminent à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle et dans un centre de rétention de Seine et Marne. On y construit deux tribunaux délocalisés. Une indignation pour nombreux magistrats, avocats et associations.

Dès la fin du mois de septembre, les juges des libertés et de la détention viendront travailler dans une salle d'audience accolée au plus important centre de rétention administrative de France, celui du Mesnil-Amelot.

La seconde ouvrira ses portes en décembre. Elle sera voisine de le ZAPI, la zone d'attente pour

personnes en instance de l'aéroport. C'est ici que sont maintenus les étrangers qui se voient refuser l'accès au territoire français par la police aux frontières.

Comme le souligne le site [20mn](#), en 2012, plus de 6000 de ces personnes ont vu leur dossier examiné par un juge des libertés et de la détention.

Vives réactions



Christiane Taubira, ministre de la Justice
Une annonce qui suscite de vives réactions.

“Le caractère public de la justice est remis en cause par ces tribunaux perdus au milieu de nulle part”, s’agace **Xavier Gadret**, secrétaire national du Syndicat de la magistrature, auprès de [StreetPress](#).

La justice doit être rendue au cœur de la cité, pas comme ça sur une piste d'aéroport, martèle **Robert Feyler**, le bâtonnier du barreau de la Seine-Saint-Denis, soutenu par le CNB.

La ministre de la Justice, **Christiane Taubira**, ne cache pas non plus ses réticences.

Le lieu où l'on rend la justice n'est pas anodin, a-t-elle ainsi reconnu cette semaine.

Mais la garde des Sceaux est en plein dilemme. Si elle s'oppose au projet, elle devra rembourser à la place Beauvau la somme de 2,7 millions d'euros, coût des travaux.

Elle freine donc au maximum le projet, en y posant de nombreuses conditions préalables, tout en faisant valoir qu'elle ne fait qu'exécuter une délocalisation actée sous l'ancienne majorité.

Rappelons qu'en 2003, déjà, une salle d'audience avait aussi été construite dans la « zone d'attente » de Roissy. La mobilisation du monde judiciaire avait été telle que, La droite, alors au pouvoir, avait remis le projet dans ses cartons.

FRANCE INFO – 19/09/13

<http://www.franceinfo.fr/societe/le-plus-france-info/justice-express-sur-le-tarmac-1146413-2013-09-19>

Roissy : justice express sur le tarmac ?

Lien audio :

<http://www.franceinfo.fr/societe/le-plus-france-info/justice-express-sur-le-tarmac-1146413-2013-09-19>

C'est l'une des polémiques qui agitent la rentrée judiciaire : l'ouverture prochaine de deux annexes du tribunal de Bobigny dans l'enceinte même de l'aéroport de Roissy, où se déciderait le sort des

étrangers en situation irrégulière ou pas. Les associations de sans-papiers et de défense des Droits de l'Homme dénoncent une future "justice d'exception", qui serait rendue à l'abri des regards extérieurs.



Annexe de Bobigny dans l'enceinte de l'aéroport de Roissy © Radio France - Laurent Doulsan

Pour trouver le nouveau Centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot ou la Zone d'attente de Roissy, il faut atteindre deux no man's lands au bout du bout des pistes. Le CRA, le plus grand de France, ressemble à une prison. La Zone d'attente à un hôtel défraîchi. Les deux sont entourés de fils barbelés.

C'est dans ces lieux coupés du monde, à peine desservis par les transports, que dans les prochains mois doivent ouvrir deux salles d'audience, spécialisées de fait dans les dossiers de migrants.

Economie de temps et de fonctionnaires pour les uns...

Parmi les défenseurs du projet, il y a le président du TGI de Bobigny et la procureure de ce même tribunal. Il y aussi des syndicats de policiers, comme Synergie. Son secrétaire général Patrice Ribeiro en souligne les avantages, surtout en terme d'organisation : "*Cela permettra d'économiser des centaines voire des milliers d'heures, de fonctionnaires*".

"Aujourd'hui il faut procéder à des escortes vers le tribunal de Bobigny, à des transfèrements, avec des fonctionnaires dédiés. Et puis, ce tribunal de Bobigny, même si le dépôt a été rénové, ne permet pas de recevoir les gens dans des conditions dignes", ajoute Patrice Ribeiro.

... "justice d'exception" pour les autres

Pour les "anti-délocalisation", au contraire, ces arguments sont des prétextes pour installer à Roissy une véritable justice d'exception. Une justice quasiment sans témoins, alors que la publicité des débats est l'un des socles du système judiciaire. Une justice rendue sous la pression permanente des services de police, comme l'explique Stéphane Maugendre, le président du [Gisti](#), l'une des principales associations de défense des étrangers en France : "*Vous voyez bien que le magistrat ne va pas être dans son lieu naturel, qui est le Palais de Justice. Un lieu un peu protégé, où il peut réfléchir et juger sereinement. Dans ces nouveaux locaux, il sera constamment au contact de services policiers. Il sera sous pression*".

Les avocats craignent eux aussi de devoir exercer leur mission dans ce contexte très particulier. De plus, explique l'un d'entre eux, Patrick Berdugo, ils seront sans doute privés de moyens : "*Je ne vois pas ici d'équipements qui seraient dédiés à la défense. Dans tous les palais de justice, ils existent,*

mais pas ici. Parce qu'on n'est pas dans un vrai palais de justice. On peut se poser la question légitime des moyens accordés à la défense".

"La droite n'a pas réussi à mettre ce projet en place pendant dix ans. Et c'est la gauche, qui, en un an et demi, va finaliser ça !" (Robert Feller)

Au-delà des arguments des policiers et des professionnels, cette affaire a aussi des résonances politiques. Ce n'est pas la majorité actuelle qui a décidé de créer ce tribunal délocalisé à Roissy. Mais elle ne l'a pas non plus remis en cause.

Pour beaucoup d'opposants, comme le bâtonnier du barreau de Bobigny, Robert Feller, ce projet est pourtant indigne de la gauche : *"La droite n'a pas réussi à mettre ce projet en place pendant dix ans. Et c'est la gauche, qui, en un an et demi, va finaliser ça ! Madame Taubira n'a pas pris la mesure de l'ampleur du dossier et s'est laissée un peu manipuler par le ministère de l'Intérieur"*.

Christiane Taubira a avancé récemment des arguments financiers pour ne pas annuler le projet. Il faudrait que son ministère rembourse, sur son budget, le coût des travaux, soit 2 millions 700 mille euros. Un gâchis d'argent public que la Garde des Sceaux ne semble pas vouloir assumer.

Politis.fr - 19/09/13

Traitement de défaveur

Par [Ingrid Merckx](#) - 19 septembre 2013

Des tribunaux d'exception seront inaugurés à l'aéroport de Roissy pour juger les étrangers. Un projet qui pourrait créer un dangereux précédent.

<http://www.politis.fr/Traitement-de-defaveur,23683.html>

Bientôt un tribunal pour migrants au bout des pistes de Roissy

Par [Ingrid Merckx](#) - 19 septembre 2013

Le 17 septembre, un collectif d'associations de défense des droits et des migrants organisait une visite de deux nouvelles salles d'audiences délocalisées près de Roissy. Objectif : bloquer l'ouverture prochaine de ces tribunaux d'exception pour les étrangers.

<http://www.politis.fr/Visite-d-un-futur-tribunal-pour,23705.html>

ARTE TV – 17/09/13

Reportage au journal d'Arte de 19h45 (8'58")

<http://www.arte.tv/guide/fr/emissions/AJT/arte-journal>

FRANCE TV INFO – 18/09/13

Lien Vidéo France TV Info :

http://www.francetvinfo.fr/societe/justice/video-des-tribunaux-sur-le-tarmac_414287.html

FRANCE CULTURE – 18/09/13

Au journal de 8h de France Culture (0'50")

<http://www.franceculture.fr/emission-journal-de-8h-explosion-du-nombre-de-migrants-a-cause-du-conflit-syrien-2013-09-18>

FRANCE NTER – 17/09/13

Journal de 13h 17/09 – 21'19

<http://www.franceinter.fr/emission-le-journal-de-13h-inter-treize-188>

YOUTUBE

<http://www.youtube.com/watch?v=nhYeFOHriG8>